

Garantie de loyer

L'incontournable pour les locataires

Conditions

Gratuité

- Pas de frais à l'ouverture et à la fermeture du compte
- Tenue du compte entièrement gratuite

Principe

- Placement de la garantie de loyer sur un compte bancaire. Le montant correspond à la somme indiquée dans le bail à loyer par le bailleur.

Informations supplémentaires

Quels sont les biens concernés par la garantie de loyer?

Le compte bancaire garantie de loyer concerne les objets immobiliers (appartement, maison, ...) situés en Suisse.

Puis-je disposer de cet argent à tout moment?

Non, une fois ouvert, et tant qu'il n'y a pas rupture ou fin de bail, le compte garantie de loyer ne peut être crédité ou débité.

Est-ce un compte rémunéré?

Oui, le compte bancaire pour la garantie de loyer est un compte d'épargne rémunéré à 0.01%. Les intérêts générés par le compte sont soit versés sur un compte courant, soit capitalisés.

Vous recevez un relevé de compte annuel avec attestation d'intérêts au 31/12.

D'autres conditions sont susceptibles d'être appliquées. Pour plus d'informations sur les prix et conditions, vous pouvez consulter la brochure «Tarifs des prestations» téléchargeable sur notre site Internet www.ca-nextbank.ch ou disponible en agence. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables. Les éléments contenus dans cette publication sont indiqués à titre exclusivement informatif et ne peuvent pas être considérés comme une offre, une incitation ou une recommandation à l'achat et/ou la vente de produits. Crédit Agricole next bank (Suisse) SA se réserve le droit de modifier ses prix, prestations et taux d'intérêts.